



CONSEIL AUTOCHTONE D'AGRÉMENT PROFESSIONNEL  
DU CANADA

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UN AGRÉMENT**  
Renouvellement requis tous les 2 ans

<b>Nom du demandeur</b>			
<b>Poste/titre professionnel</b>			
<b>Adresse maison</b>			
<b>Tel. maison</b>		<b>Cellulaire</b>	
<b>Courriel</b>			
<b>Agrément et niveau actuels</b>			
<b>No. de certificat</b>		<b>Date d'expiration</b>	
<b>REMARQUE:</b> Ce formulaire est réservé à une demande de renouvellement d'agrément au <b>même niveau que celui que vous possédez déjà.</b>			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Si vous désirez faire une demande pour un niveau supérieur, veuillez remplir <b>le formulaire de surclassement.</b></li><li>• Pour renouveler votre certificat lorsque vous avez été agréé par le biais du processus d'équivalence d'agrément, vous devrez compléter le <b>formulaire de renouvellement d'un agrément obtenu par équivalence.</b></li></ul>			
<b>Employeur actuel</b>			
<b>Adresse de bureau</b>			
<b>Tel. Bureau</b>		<b>Courriel</b>	
<b>ÉDUCATION/FORMATION</b>			
Veuillez aussi remplir les formulaires 2 et 3 ci-joints. Pour chacune des formations (ateliers, séminaires, cours etc..) ou des programmes d'éducation que vous avez complétés au cours des deux dernières années, veuillez fournir les photocopies des certificats/relevés de notes ou l'original des déclarations. Au total, les deux formulaires doivent documenter un minimum de 40 heures qui doivent :			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir été acquises dans les 24 mois suivant la date de votre agrément original ou de votre dernier renouvellement d'agrément</li><li>• Porter sur des sujets directement liés aux dépendances à l'alcool et aux drogues ou à des sujets connexes.</li><li>• Si le CAAPC vous avait demandé de suivre des formations supplémentaires afin de maintenir votre agrément, assurez-vous que vous les ayez complétées car la dérogation à cette demande entrainera le non renouvellement de votre agrément jusqu'à ce que les formations demandées soient complétées</li></ul>			
<b>FRAIS DE RENOUVELLEMENT</b>			
<b>VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE VOUS AVEZ JOINT</b> les 200.00\$ de frais de renouvellement d'agrément au reste de vos documents. Votre demande ne peut être traitée qu'une fois que les documents et ce paiement sont reçus.			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Si votre demande de renouvellement d'agrément est en retard ou incomplète 30 jours après la date d'expiration de votre certificat, ajoutez des frais de retard de 25.00\$ (total \$225.00).</li><li>• Si votre demande de renouvellement d'agrément est expirée ou encore incomplète 6 mois ou plus après la date d'expiration de votre certificat, ajoutez des frais de réactivation de dossier de 50.00\$ (total \$250.00)</li></ul>			
<b>ENVOI DE VOTRE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT</b>			
Veuillez envoyer ce formulaire, les photocopies de vos certificats/transcripts/déclarations ET votre paiement des frais de renouvellement ( <b>chèque ou mandat au nom de Indigenous Certification Board of Canada</b> ) à l'adresse suivante :			
Registraire Conseil d'Agrément Professionnel du Canada #207-2735 Rue East Hastings Street Vancouver, CB V5K 1Z8			



